

Nbre de Conseillers en exercice : 23

L'an deux mil quatorze, le trente juin à dix-neuf heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Castillon-la-Bataille dûment convoqué le 25 mai 2014 s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie sous la présidence de Monsieur Jacques BREILLAT, Maire.

Etaient présents : MM. Jacques BREILLAT, Jean-Claude DUCOUSSO, Patrick TRACHET, Gérard FERAUDET, Jean-François LAMOTHE, Alain LEYDET, Jérôme BORNERIE, Jean-Pierre BECHADERGUE, Philippe BRIMALDI Fernand ESCALIER, Pierre MEUNIER. Mmes Josiane ROCHE, Florence JOST, Martine CHIVERCHE, Marie-Noëlle MAGNE, Nicole FROUIN, Sylvie LAFAGE, Sophie SEIGUE, Françoise PRIOUR, Christine JOUANNO, Violette BOUTY.

Etaient absents excusés :

Mme Hélène NEWMAN a donné procuration à Mme Marie-Noëlle MAGNE.
Mme Aurélie BOULANGER a donné procuration à Mme Florence JOST.

Monsieur Jean-François LAMOTHE a été nommé pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

La séance est ouverte à 19h30.

Après avoir procédé à l'appel nominal des membres du conseil, il est constaté que la condition de quorum est remplie.

COMPTE RENDU DES REUNIONS DU CONSEIL MUNICIPAL LES 26 MAI ET 20 JUIN 2014

Le compte-rendu du 26 mai et le procès-verbal du 20 juin pour l'élection des délégués et de leurs suppléants en vue de la future élection des sénateurs le dimanche 28 septembre sont approuvés à l'unanimité.

DELIBERATIONS

La désignation pour mise à jour des membres de la commission « voirie-urbanisme » est reportée.

-N° L 14-06/47-01/Fi Vote de subventions aux associations (suite)

Monsieur le maire fait distribuer aux élus un tableau avec pour chacune des six associations présentées, le montant de la subvention octroyée en 2013 par l'ancienne municipalité, la demande faite par l'association auprès de la commune au titre de 2014, et le montant mis au vote devant les élus ce jour.

Monsieur Ducouso rappelle qu'une subvention n'est jamais attribuée spontanément, il convient d'en faire la demande et de présenter un ou des projets clairs au service de l'intérêt public local.

Monsieur Jean-Claude Ducouso rappelle les trois critères pour prétendre à bénéficier d'une subvention communale :

- Participer à la valorisation de l'image de la ville
- Contribuer à son animation
- Créer du lien social, en privilégiant les actions éducatives.

Il présente en suivant les six associations proposées au vote des élus :

ASSOCIATION	Subvention 2013	Demande	Subvention 2014
BADMINTON	400		350 €
CERCLE ESPRIT 77	300	300	300 €
COMITE DES FETES	19 500	19 500	15 000 € Sous réserve du bon déroulement du feu d'artifice du 14 juillet
HAND BALL	2 800	3 500	2 800 €
TAI CHI CHUAN	150		150 €
BOITE A MUSIQUE		2 000	1 100 € Dont 800 € déjà attribués lors du conseil municipal du 26 mai 2014

Concernant le comité des fêtes, monsieur Ducouso précise que la somme de 15 000 euros proposée représente la subvention la plus élevée mise au vote cette année. Sachant que la municipalité a décidé que cette année n'aurait lieu qu'un seul feu d'artifice le 14 juillet (une enveloppe de 10 000 euros est prévue à cet effet) sachant que l'anniversaire des 100 ans du début de la première guerre mondiale lui donnera une connotation toute particulière. Peut-être sera-t-il sonorisé ? Un embrasement des quais suivra au mois d'août. Monsieur Ducouso remercie monsieur Jean-Louis Cruchet pour sa bonne volonté.

Monsieur Fernand Escalier s'étonne de la baisse significative à hauteur de 4 500 euros, considérant que les choses ont peut-être été trop vite et risques de pénaliser une association qui a certainement budgétisé dans son prévisionnel annuel un montant de subvention identique entre 2013 et 2014.

Monsieur Ducouso intervient en précisant qu'au regard du budget de la commune, sachant que celui-ci comme pour toutes les autres collectivités, est amené à diminuer, il ne faut pas s'attendre à voir le montant des subventions augmenter. Sachant qu'en 2014, les aides directes et indirectes de la commune auprès du tissu associatif local atteint la somme totale de 260 000 €. Pour ce qui concerne le comité des fêtes, l'ensemble des aides indirectes fournies par la mairie n'ont pas fini d'être recensées. Et par ailleurs le compte en banque de l'association dispose de 18 000 euros, sachant que les collectivités n'ont pas vocation à entretenir des niveaux de trésorerie déjà confortables.

Monsieur Ducouso souhaite ajouter que le montant de la subvention allouée cette année au comité des fêtes a été diminué mais en aucun cas gommé d'un trait de crayon. Il a été même proposé à l'association de porter une opération qui aurait lieu les 27 et 28 septembre avec le « Duo des non », possibilité de percevoir une recette d'un montant de 2 000 euros en plus.

Monsieur Escalier expose qu'il regrette toujours qu'un feu d'artifice n'est pas lieu au mois d'août.

Pour ce qui concerne les affiches, elles ont été enlevées car elles ne mentionnaient pas le feu d'artifice et le logo de la mairie avait été omis.

Les feux d'artifice de Ste Terre et St Emilion sont aujourd'hui renommés. Demain il faudra ajouter celui de Castillon, mais bien entendu à condition que les personnes aient été au préalable tenues au courant de la manifestation, ce qui n'est toujours pas le cas. Quand on ne veut pas inviter les personnes, en effet on ne mentionne pas l'information.

Madame Jouanno estime qu'il aurait peut-être été préférable d'attendre une année avant de décider de cette baisse, temps utile pour que puisse s'installer un dialogue.

Monsieur le Maire rappelle qu'il est de jurisprudence constante qu'il n'existe pas de droit à subvention, la puissance publique dispose d'une totale liberté pour l'octroi de subventions aux associations. IL en est de même si, par le passé, l'association a perçu une subvention publique. Avec un périmètre clair d'intervention qui est celui de la commune. Deux types de subvention existent :

Les subventions dites de fonctionnement ou d'équilibre concernant les dépenses courantes.

Les subventions fléchées affectées à une action, un projet, une réalisation, une manifestation particulière.

Aujourd'hui le fléchage vers le feu d'artifice du 14 juillet est un choix assumé.

Monsieur le Maire répond à madame Jouanno qui souhaite que soit laisser « le temps au temps » en rappelant que déjà lors du conseil municipal du 8 octobre 2012*, en tant que 1^{er} adjoint il avait demandé la présence du logo de la mairie sur tous les documents publicitaires publiés par le comité des fêtes, et sachant qu'il avait alors rencontré le président monsieur Parrot. En 2013, le logo de la mairie est de nouveau absent des affiches, et en 2014 aussi ? Aujourd'hui il ne s'agit pas d'une mesure de rétorsion mais bien d'un dialogue qui doit rester respectueux des bénévoles de cette association, mais à condition aussi que les demandes de la municipalité soient entendues.

*« (...) monsieur Breillat remarque que le logo de la mairie est inexistant sur les documents distribués par « le comité des fêtes ». Il souhaite que dans la prochaine convention signée entre chaque association et la Mairie à l'occasion des demandes annuelles de subvention soit mentionnée l'obligation de la présence du logo de la Mairie sur tous les documents publicitaires publiés. (...) »

Enfin monsieur le Maire rappelle que par le passé il est déjà arrivé qu'une association ne reçoive aucune subvention, ce qui a été le cas à plusieurs reprises du comité de jumelage : en 2005,2009 et 2011.

Madame Jouanno demande pourquoi le montant de la subvention proposée pour le handball passe de 2900€ à 3500€ ?

Monsieur Ducouso précise que les trois principales associations sportives de la commune ont été reçues en mairie. Et certes la majorité des adhérents actuels du handball ne sont pas castillonnais. Par ailleurs en ce qui concerne le handball il n'existe pas de perspectives affichées en matière d'évolution sportive par contre il existe bien des besoins en infrastructures. Car si les clubs continuent à se développer, ce qu'il souhaite, par contre va se poser rapidement la question de la disponibilité des infrastructures qui sont déjà utilisées à leur maximum. Une question importante va être posée pendant ce mandat en terme d'éducation de la jeunesse, il va falloir accepter la mise en place d'un système de péréquation plus juste où toutes les communes concernées par des administrés qui profitent de la qualité des clubs castillonnais acceptent de voter une participation financière. Sans oublier que la compétence jeunesse appartient à la communauté de communes.

On ne peut accepter que comme pour une association comme le football, que Castillon apporte 3500 €, Mouliets 2200 € (un effort très important pour une telle commune) et que les six autres réunies ne contribuent au total qu'à hauteur de 1000 €. Et ensuite, plus rien ?

Chacun des six montants de subvention est proposé séparément au vote des élus :

ASSOCIATION	oui		non	Montant proposé
BADMINTON	unanimité			350 €
CERCLE ESPRIT 77	unanimité			300 €
COMITE DES FETES	17	0	5	15 000 € Sous réserve du bon déroulement du feu d'artifice du 14 juillet
HAND BALL	unanimité			2 800 €
TAI CHI CHUAN	unanimité			150 €
BOITE A MUSIQUE	unanimité			1 100 € Dont 800 € déjà attribués lors du conseil municipal du 26 mai 2014

-N° L 14-06/48-02/AG Approbation du règlement intérieur du conseil municipal

Monsieur le Maire précise que ce document est important car il officialise un protocole d'organisation commun à tous mes élus. Il rappelle que les communes de moins de 3 500 habitants n'ont pas l'obligation légale d'adresser modèle des délibérations aux élus avant le conseil municipal. Pour autant il souhaite que cette habitude perdure car cela permet d'arriver en conseil municipal mieux informé.

Monsieur le Maire rappelle que l'ensemble des conseillers municipaux ont été destinataire du projet de règlement du conseil municipal. Ce document n'ayant fait l'objet d'aucune remarque depuis, monsieur le maire soumet ce projet au vote des conseillers municipaux.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le document.

-N° L 14-06/49-03/AG Création de la commission de révision des listes électorales

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal qu'il est nécessaire de créer une commission de révision de la liste électorale. Cette commission devra être constituée de :

- 3 délégués de la Préfecture
- 3 délégués du Tribunal de Grande Instance

Il est rappelé que Monsieur le Maire est Président de droit. Monsieur Meunier se fait préciser que les personnes sont élues pour an, avec un renouvellement de façon tacite pendant les deux années suivantes au maximum.

Monsieur le Maire propose les noms suivants :

Délégués Préfecture	DéléguésTGI
- – secteur Est Jean-Marc LASSUS	- – secteur Est Marie-Paule CHAVAGNE
- – secteur Ouest Maité HEBRARD	- – secteur Ouest Patrick CARIS
- – liste générale Danièle CHEVALIER	- – liste générale Pierre MANON

Après discussion, le Conseil Municipal vote à l'unanimité le tableau présenté ci-dessus.

-N° L 14-06/50-04/AG Election d'un délégué en charge des questions de défense

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que suite à la démission de Monsieur Bruno Kocher, il est nécessaire de le remplacer à la délégation en charge des questions de défense auprès de la Préfecture de Bordeaux.

Sachant qu'aucun élu ne souhaite présenter sa candidature, monsieur le Maire se propose pour occuper cette fonction au sein du conseil municipal.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité cette proposition.

-N° L 14-06/52-06/FI Indemnités des agents pour présence aux élections européennes du 25 mai 2014

Il s'agit d'une demande qui arrive après que le travail ait été réalisé. Monsieur le Maire précise qu'une délibération de portée générale concernant les futures élections sera prochainement présentée en conseil municipal.

Les élus à l'unanimité :

-Décident d'attribuer les indemnités horaires pour travaux supplémentaires (IHTS) dans les conditions fixées par le décret n°2002-60 du 14 janvier 2002 modifié aux fonctionnaires communaux relevant des catégories :

Filière	Administrative	Police
Cadres d'emplois	- adjoint administratif principal 1 ^{ère} classe - adjoint administratif 1 ^{ère} classe - adjoint administratif 2 ^{ème} classe	- brigadier-chef principal - gardien de police municipale - brigadier de police municipale

Le montant alloué à chaque agent concerné sera calculé au taux des heures supplémentaires des dimanches et jours fériés, au prorata du nombre d'heures effectuées ;

-Instituent pour les fonctionnaires communaux qui en raison de leur grade ou de leur indice sont exclus du bénéfice des IHTS, selon les modalités et suivant les montants définis dans l'arrêté du 27 février 1962 et du décret 2002-63, l'indemnité forfaitaire complémentaire pour élections (IFCE) ;

Filière	Grade	Fonctions ou service
Administrative	Attaché territorial	Direction Générale

-N° L 14-06/53-07/EJ Présentation du projet éducatif de territoire (PEDT)

Monsieur le Maire remercie monsieur Joan Villechenoux pour le travail qu'il réalise pour la mise en place des activités périscolaires dans le cadre de la loi sur les nouveaux rythmes scolaires

Monsieur le maire rappelle que le conseil validant l'organisation hebdomadaire de la semaine a été validé en conseil d'école extraordinaire le 8 octobre dernier. Il a en suivant été accepté par l'inspection académique.

Un premier questionnaire distribué aux parents d'élève en janvier 2014 avait pour but de savoir si ils pourraient être intéressés par la mise en place d'activités périscolaires, sachant que si la commune a l'obligation de proposer des activités périscolaires aux enfants, les parents peuvent décider de les faire ou non participer. En juin, il a été demandé aux parents d'élèves intéressés de venir inscrire leurs enfants pour

la rentrée prochaine. Ils ont été reçus par Joan Villechenoux le soir à l'école primaire, du 10 au 19 juin. Pour ceux qui n'auraient pas répondu, une relance plus personnalisée a été faite par les deux directrices d'écoles.

Il ressort qu'en maternelle, jusqu'à 90 sur 120 actuellement présents souhaitent participer aux activités périscolaires élèves. En élémentaire, jusqu'à 160 sur 188 présents ont répondu qu'ils seraient présents.

Concernant les types d'activités qui seront proposées, une liste est en train d'être constituée, tout d'abord en tenant compte des agents de la commune disponibles (agents des écoles, de la médiathèque), des personnes qui interviennent déjà aux écoles (arts plastiques, initiation à la musique et au théâtre). Enfin des contacts sont pris auprès des associations et autres organismes (cap sciences, les petits débrouillards dans le cadre d'une éducation aux sciences...).

Ces activités seront gratuites et les dépenses supplémentaires envisagées par la commune dépassent les 30 000 €. Des projets éducatifs sont adressés à la direction départementale de la cohésion sociale et au rectorat de l'académie de Bordeaux permettant d'accéder à la dérogation en terme d'encadrement (1 encadrant pour 14 élèves de maternelle et 1 encadrant pour 18 élèves en élémentaire) et de percevoir des recettes financières de la part de la CAF au titre de d'un montant annuel estimé à 10 800 €. Le fond d'amorçage payé par l'Etat devrait permettre de recevoir pour les deux prochaines années scolaires une aide de 15 000 €. Les montants définitifs dépendant du nombre d'enfants réellement présents.

Monsieur le Maire explique qu'il est favorable à cette réforme qui replace l'enfant au cœur du dispositif.

Madame Christine Jouanno donne l'idée retenue par la maire de ne pas oublier de contacter « la ligue de l'enseignement » et les « francas ». Elle se fait préciser que tous les agents travaillant actuellement aux écoles ont leur BAFA et qu'ils pourront prétendre à des formations autour de l'animation d'activités périscolaires. Monsieur le Maire insiste sur le fait qu'il est favorable aux formations, élément de dynamique dans le cadre de la gestion de carrière intéressante. Deux agents en contrats CAE vont être recrutés à la rentrée pour aider à l'entretien des deux écoles, sachant que l'on est pour l'année à venir dans l'expérimentation. Monsieur Joan Villechenoux, qui travaillera avec la directrice des services, sera le référent de ce nouveau service. Aucune mutualisation n'est encore envisagée au sein de la communauté de communes, même si une mutualisation financière permettant de faire venir sur plusieurs communes des intervenants de chez cap sciences pourrait être envisagée. Madame Christine Jouanno souhaite savoir comment se passe le transfert des enfants qui le mercredi après la classe devront se rendre au centre de loisirs. Monsieur le Maire qui déjà à deux reprises a rencontré madame Cathy Galvan, directrice du centre de loisirs, précise que les enfants seront gardés par des agents communaux entre 12h et 12h30 pour permettre aux parents de les récupérer. Les autres seront amenés au centre de loisirs où ils déjeuneront, en minibus ou à pied, rien n'étant encore arrêté. Concernant les heures de soutiens (APC) elles ont été positionnées par les directrices, la commune n'ayant rien à dire (en élémentaire, le mardi en même temps que les activités périscolaires de 15h30 à 16h30) et en maternelle le mercredi matin de 8h20 à 8h50. Les enfants participeront à de nouvelles activités après chaque vacance. Enfin madame Christine Jouanno remarque que la commune de Castillon ne peut certes pas prétendre à la dotation de solidarité rurale comme 10 000 autres communes, ce qui démontre aussi que d'autres nombreuses communes plus pauvres existent en France.

QUESTIONS DIVERSES

-Ou en est le mensuel d'information (petit batailleur) ? (Fernand Escalier)

Le numéro 1 va sortir cet été avec une présentation des nouveaux élus, de leurs délégations. Ce numéro comprendra aussi une rubrique avec les manifestations prévues cet été dans la commune. Une édition à conserver.

-Point sur les travaux de la rue Victor Hugo. (Fernand Escalier)

A ce jour l'avancement des travaux semble toujours s'inscrire dans le planning. Les trottoirs en rive sud ont été achevés en béton désactivé ce matin. Sur ce même côté le pavage des zones de stationnement et des caniveaux vont s'inscrire dans la continuité cette semaine. Les trottoirs en rive nord sont en préparation, les bordures sont achevées la mise à niveau des tampons est en cours. Place Guignard, les terrassements sont en cours, la pose des bordures va suivre.

Depuis cet après-midi une bouchardeuse venue du Portugal surface les 1000 m² de pavés posés lors des travaux de la tranche conditionnelle. Les travaux vont durer une dizaine de jours. Un avis du Maire va être adressé pour information à tous les riverains et commerçants de la rue. Cette intervention coûtera 12 950€ HT à la commune. Un courrier en recommandé avec avis de réception a été adressé au maître d'œuvre dans ce cadre.

Monsieur Pierre Meunier regrette que les membres de la commission voirie n'aient pas été invités à constater le travail d'essai réalisé ce matin par la bouchardeuse. Monsieur le Maire répond qu'il faut surtout se féliciter d'avoir trouvé une solution technique à un coût raisonnable et que les travaux commencent.

-Avez-vous engagé une procédure concernant les dégradations de la rue Pierre de Coubertin (ressuage) ? (Fernand Escalier)

L'entreprise nous promet une programmation d'intervention, des mails sont échangés.

-Depuis la réfection des trottoirs rue Gambetta la cave de Monsieur Chassagnac a été inondée. Que comptez-vous faire ? (aco drains sous dimensionnés) (Fernand Escalier)

Les travaux de requalification de la place de la Gare nous ont conduits à installer un aco-drain face au portail de Monsieur CHASSAGNAC. Cet équipement n'existait pas et le seuil de cette propriété était déjà très bas. Des eaux de ruissellement sont probablement rentrées sur sa propriété lors de l'orage du 21 mai avec une pluviométrie exceptionnelle. Ce monsieur ne nous avait pas à notre connaissance signalé ces incidents.

-Pouvez-vous nous faire le point sur les problèmes engendrés par le chantier privé se situant entre les quais et la rue Pétion ?

Une procédure judiciaire étant en cours, monsieur le maire accepte de parler de ce dossier sachant que tout ne peut encore être présenté publiquement. Un permis de construire a bien été accordé au mois de juillet dernier, qui n'a pas été suivi par le propriétaire des lieux qui a eu l'inconscience de réaliser des travaux de décaissement de plus de six mètres sur un terrain en pente et limoneux, tout cela sans étalement. Les terrains mitoyens ont de suite subi des éboulements. Monsieur le Maire a été amené à prendre plusieurs arrêtés dont un arrêt interdisant l'accès au chantier dans le cadre d'un périmètre de sécurité officialisé. Il a écrit au locataire de la parcelle mitoyenne lui demandant de ne plus loger chez lui. La semaine dernière, l'arrêté de péril imminent préconisant le remblaiement permettant de remettre le profil topographique en son état d'origine a été signé par monsieur le Maire.

Les voisins de ce monsieur se sont portés partie civile, la commune pourrait en faire de même, sans présumer d'une action au pénal.

Fin de la séance à 21h15